

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 060-2023

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

OBJET :

Contrat de Cession  
Collectif 4EME SOUFFLE /  
SAINT QUENTIN EN YVELINES  
pour « Tu me suis ? », le  
samedi 30 septembre 2023 à  
17h

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant**, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

**Considérant** la proposition de partenariat entre l'Etablissement public de coopération Intercommunale Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de La Verrière dans le cadre de la « mission danse »,

**Considérant**, la volonté d'organiser un spectacle le 30 septembre 2023 à 17h

**Considérant**, la proposition du collectif 4EME SOUFFLE,

**DECIDE** :

**ARTICLE 1** : De signer le contrat de cession tripartite entre la commune de La Verrière, l'Etablissement public de coopération Intercommunale Saint-Quentin-en-Yvelines et le collectif 4EME SOUFFLE domicilié 10 place Charles de Gaulle 93260 LES LILAS – pour le spectacle « Tu me suis ? » le samedi 30 septembre 2023 à 17h

Fait à La Verrière,  
Le 22/06/2023

